

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **11 avril 2016**

Décision n° **CP-2016-0809**

commune (s) : Corbas

objet : Réserve foncière - Zone industrielle (ZI) du Carreau - Acquisition d'un tènement immobilier situé sur la parcelle cadastrée AD 105, située 11, route de Lyon et appartenant à la société civile immobilière HGB

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er avril 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 avril 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : M. Le Faou (pouvoir à M. Llung), Mme Vessiller (pouvoir à Mme Laurent), M. Képénékian (pouvoir à Mme Picot), Mme Piantoni (pouvoir à M. Desbos).

Absents non excusés : M. Vesco.

Commission permanente du 11 avril 2016**Décision n° CP-2016-0809**

commune (s) : Corbas

objet : **Réserve foncière - Zone industrielle (ZI) du Carreau - Acquisition d'un tènement immobilier situé sur la parcelle cadastrée AD 105, située 11, route de Lyon et appartenant à la société civile immobilière HGB**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 29 mars 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le site du Carreau est situé sur les Communes de Corbas et de Vénissieux.

Son périmètre, d'une superficie de 70 hectares, est délimité par le Boulevard urbain est (BUE) au nord et au sud par le Boulevard urbain sud (BUS).

La Métropole de Lyon souhaite ouvrir à l'urbanisation ce site et y développer une nouvelle zone d'activités mixte ayant vocation à accueillir des activités productives. Cette nouvelle zone doit répondre à des enjeux d'agglomération et aux besoins en foncier des entreprises.

Dans ce périmètre, l'objectif est de constituer une réserve foncière en vue de permettre un plan d'aménagement de qualité.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine de Lyon s'est déjà portée acquéreur de parcelles situées dans ce périmètre, notamment un bien contigu à la présente acquisition, par acte du 10 juillet 2014.

La Métropole se propose ainsi d'acquérir le tènement immobilier situé 11, route de Lyon à Corbas, appartenant à la société civile immobilière (SCI) HGB. Ce tènement comprend un local à usage professionnel ainsi que la parcelle de terrain sur lequel il est édifié, cadastrée AD 105. Cette parcelle représente une superficie de 224 mètres carrés.

Le bâtiment d'une surface d'environ 250 mètres carrés est composé d'un showroom, d'un local de stockage au rez-de-chaussée, de bureaux à l'étage et d'une terrasse extérieure de 40 mètres carrés.

Ce bien est la propriété de la SCI HGB représentée par son gérant monsieur Hasan Cihan. Il est actuellement loué à la société PC 2000, société à responsabilité limitée, suivant un bail commercial signé le 30 septembre 2005 d'une durée de 9 ans. Le bail s'est poursuivi tacitement jusqu'à ce jour. Il est précisé que le gérant de la société locataire est également monsieur Hasan Cihan.

Aux termes de la promesse, la SCI HGB accepterait de céder à la Métropole ce tènement, -libre de toute location ou occupation-, au prix de 180 000 €, conforme à l'avis de France domaine.

Il est à noter que la présente vente est soumise à une condition suspensive de résiliation amiable par le vendeur, sans versement d'une indemnité d'éviction, du bail souscrit au profit de la société PC 2000 SARL. Cette résiliation devra intervenir préalablement à la réitération de la présente vente par acte authentique.

Par ailleurs, la société PC 2000 a d'ores et déjà fait part de son souhait de rester dans les lieux. Il a été convenu qu'une convention d'occupation temporaire d'une durée maximale de un an serait établie, concomitamment à la réitération de la présente vente ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 25 novembre 2015, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant de 180 000 €, du tènement immobilier situé sur la parcelle cadastrée AD 105, situé 11, route de Lyon à Corbas et appartenant à la SCI HGB, représentant une superficie de 224 mètres carrés, dans le cadre du projet d'extension de la zone industrielle (ZI) du Carreau.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O4495, le 26 janvier 2015 pour la somme de 12 735 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2111 - fonction 515, pour un montant de 180 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 200 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2016.